

Ecole Maternelle Les Hauts de Saint Nicolas
Rue Pasteur
95130 Le Plessis-Bouchard

Procès-Verbal de la réunion du 3è Conseil d'école du mardi 28 juin 2022

Le conseil d'école s'est réuni le 28/06/2022 à 18h00 à l'école.

Personnes présentes :

Madame Demeyer, Directrice

Madame Mir, nommée sur le poste de direction à partir du 01/09/22

Mesdames Agésilas, Métivier, Enseignantes

Monsieur Lambert-Motte, le Maire

Madame Nespoulous, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Madame Bretaudeau, Parent d'élève élu, Mesdames Ben Zid, Huynh Dussaulx, Reis, Parents d'élèves élus (suppléants)

Madame Karine Evrard, ATSEM

Personnes excusées :

Madame Dulimon, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Madame Legrand, Palisson, Monsieur Escoda, Enseignants

Mesdames Magnon-Darnault, Leclercq, Parents d'élèves élus

Rappel de l'ordre du jour :

Partie école

Rentrée 2022 : l'équipe, les effectifs actuels, la structure, organisation de la rentrée 2022, projets 2022, élections des représentants des parents

Bilan de l'année 2021 – 2022 : répartitions des GS en CP, visite des écoles élémentaires, carnet de réussites, aides apportées aux élèves, derniers évènements, coopérative, exercice sécurité

Partie mairie

Travaux réalisés, en cours ou à programmer

Atsems : remplacements durant l'année scolaire 2021 / 2022

Effectifs des élèves des nouveaux logements attribués à l'école maternelle Les Hauts de Saint Nicolas

Centre de loisirs : lieu d'accueil et équipement le mercredi, durant les vacances scolaires à la prochaine rentrée

A. PARTIE ECOLE

I. Rentrée 2022

1) L'équipe

La directrice, Amélia Demeyer, annonce son départ de l'école à la prochaine rentrée. Elle sera remplacée par Nawale Mir à partir du 1^{er} septembre 2022. Elles préparent la rentrée 2022 ensemble.

Mesdames Legrand et Palisson restent sur l'école à la prochaine rentrée.

Madame Agésilas, Madame Métivier, Monsieur Escoda quittent également l'école pour d'autres projets professionnels.

Les enseignants qui prendront leur place ne sont pas encore nommés à ce jour.

2) Les effectifs actuels

Nous avons 96 élèves inscrits à l'école actuellement pour la rentrée 2022 / 2023 :

-24 enfants en PS

-34 enfants en MS

-38 enfants en GS.

La Commission de dérogation a majoritairement accepté les demandes de dérogation pour l'Ecole Maternelle Anne Franck afin d'alléger les effectifs de l'Ecole Maternelle Les Hauts de Saint Nicolas en vue de la livraison des logements dans le secteur de La Poste. En effet, les enfants de ce programme seront affectés aux Hauts de Saint Nicolas. La Municipalité n'a pas connaissance du nombre d'enfants qui y résideront ni de leur niveau de classe. Ces informations seront connues au moment de la livraison et des arrivées des familles.

3) La structure

Suite à la livraison de logements en septembre-octobre et aux données inconnues, le Conseil des Maitres a réfléchi à une structure d'école qui permette d'accueillir des arrivées de PS, MS ou GS. Cependant, la structure peut encore être modifiée durant l'été selon de nouvelles données qui arriveraient en juillet ou en août.

Pour cela, la structure donnée ici n'est qu'un projet qui sera confirmé le 01/09/22.

La structure retenue :

- 1 classe de PS
- 1 classe de MS
- 1 classe de MS/GS
- 1 classe de GS

Les enseignants attribués sur les classes seront affichés avec la liste des élèves devant l'école quelques jours avant la rentrée.

4) Organisation de la rentrée

L'organisation de la rentrée est en cours de validation à l'inspection. Un mail sera envoyé à tous les parents de l'école afin de détailler les modalités et leur permettre de s'organiser pour la rentrée. Cependant, l'évolution de la situation sanitaire et du Plan Vigipirate imposent que l'organisation soit reconfirmée la veille de la rentrée.

Nous avons organisé une visite de l'école et un temps d'accueil en classe pour les futurs PS samedi 25 juin.

5) Projets 2022

Les projets 2022 / 2023 seront choisis à la rentrée par l'équipe pédagogique nommée sur l'école.

Les parents élus ont une question concernant la possibilité d'effectuer une kermesse et la procédure.

Concernant la faisabilité d'une kermesse prise en charge par les parents d'élèves : c'est un projet à proposer à Madame Mir à la rentrée.

La procédure :

- demande de rdv pour exposer le projet (date prévue, horaires, personnes en charge de l'organisation de l'évènement, type de jeux/stands, quel matériel l'école doit fournir, quel matériel la mairie doit fournir, sécurisation de l'évènement)
- le projet sera proposé en Conseil des maitres par Madame Mir, étudié selon la situation sanitaire. Celle-ci reviendra ensuite vers les parents élus.

6) Élections des représentants des parents

Les parents élus pour l'année 2021 / 2022 sont Représentants jusqu'aux élections 2022 / 2023. Le calendrier des élections n'est pas encore connu à ce jour.

Le Conseil d'Ecole vote à l'unanimité pour l'année 2022/2023 des élections par correspondance.

La Directrice indique que l'Ecole aura besoin d'aide pour le matériel de vote et pour le dépouillement.

Madame Bretaudeau précise qu'elle reviendra vers Madame Mir après la rentrée pour l'organisation de la mise sous pli et lui communiquer les parents élus qui participeront au dépouillement.

II. Bilan de l'année 2021 – 2022

1) Répartitions des GS en CP

Les élèves de l'école maternelle des Hauts de St Nicolas n'ont pas d'école élémentaire de secteur : ils sont répartis soit à l'école élémentaire Saint Exupéry, soit à l'école élémentaire Gaillardet. Ces 2 écoles sont géographiquement très proches.

Les classes de CP ont été constituées par les enseignantes de Grande Section puis validées en Conseil des Maitres. Le critère principal est l'intérêt de l'enfant.

Les classes doivent être hétérogènes : nous tenons compte de la parité filles/garçons, du niveau des enfants, des élèves en situation de handicap ou avec des difficultés graves et persistantes, du comportement...

Cette année, les écoles du Plessis Bouchard font face à une difficulté importante qui désorganise les répartitions.

La ville du Plessis Bouchard a un nombre très important d'arrivées de nouveaux élèves et 3 programmes de construction qui vont être livrés.

L'école Saint Exupéry est en surveillance d'ouverture de classe mais cela ne sera décidé que le jour de la rentrée.

Certains élèves de l'école Gaillardet pourront être déplacés à l'école Saint Exupéry le lendemain de la rentrée si Madame l'Inspectrice acte l'ouverture de classe en fonction du nombre d'élèves.

Pour toutes ces raisons, cette année, les seuls élèves des Hauts de St Nicolas qui ont été affectés à Gaillardet sont les élèves qui ont un frère ou une sœur aînés déjà scolarisé à l'école Gaillardet pour la rentrée 2022.

2) Visites des écoles élémentaires

Les élèves de GS des 2 classes de MSGS affectés soit à l'école élémentaire Saint Exupéry soit à l'école Gaillardet iront visiter leur future école jeudi 30 juin à 9h avec leur enseignante et leur ATSEM.

Les élèves de MS de ces 2 classes ou de GS affectés sur une autre école resteront à l'école et seront répartis dans une autre classe.

3) Carnet de réussites

Les parents élus ont une question sur le Carnet de réussites : ils souhaitent connaître le contenu et une modification de celui-ci faisant apparaître les compétences non acquises par leurs enfants.

Le contenu du carnet de réussites rassemble les compétences des élèves acquises en lien avec les programmes de l'école maternelle en vigueur (2015).

Les enseignants informent les parents des résultats de leur enfant. Les compétences non acquises sont expliquées oralement aux parents régulièrement lors de rendez-vous mais ne peuvent pas être notifiées à l'écrit selon les recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale qui est le seul à décider de la politique éducative. Les enseignants, qui sont fonctionnaires du Ministère ne font qu'appliquer les programmes et recommandations en matière d'évaluation positive.

4) Aides apportées aux élèves

Les élèves ayant des difficultés ont eu diverses aides cette année :

- en classe par leur enseignant qui a différencié le travail donné et adapté son enseignement aux enfants
- durant la pause méridienne avec accord des parents : les enseignants ont pris en charge des élèves ayant des difficultés ponctuelles en petits groupes (Activités Pédagogiques Complémentaires)
- avec une enseignante spécialisée (information donnée aux parents des élèves concernés) : un groupe d'élèves de GS avec des difficultés persistantes en phonologie est actuellement pris en charge deux fois par semaine au sein de l'école

5) Derniers évènements

Rappel : le protocole sanitaire très restrictif a été levé le 17 mars 2022. Depuis cette date, quelques projets ont été concrétisés

Fête du printemps

La fête du Printemps a eu lieu le vendredi 22 avril. Les enseignantes ont exposé entre le portail et l'école les productions des enfants sur ce thème. Les enfants ont pu se déguiser toute la journée. Nous avons organisé un goûter avec la participation des parents ; les enfants ont chanté et dansé. Ce moment de convivialité a été grandement apprécié des enseignants et des enfants.

Médiathèque

Les classes de PS et PS/MS ont fait une sortie-découverte à la Médiathèque du Plessis-Bouchard le 13 mai et le 10 juin.

Elles ont pu écouter des histoires lues par les bibliothécaires.

Rencontre sportive

Une rencontre d'athlétisme avec les 2 écoles maternelles du Plessis Bouchard a eu lieu jeudi 23 et vendredi 24 juin au gymnase Alexopoulos.

Les parents d'élèves se sont mobilisés et nous avons eu beaucoup d'accompagnateurs. Merci à eux. Ces 2 journées se sont très bien passées.

Les enseignantes et les enfants ont beaucoup apprécié. Pour clôturer ce projet, une cérémonie et un goûter auront lieu jeudi 7 juillet.

Projet musique

Trois classes (PSMS, MSGS3, MSGS4) ont bénéficié d'intervenantes de l'École de musique une fois par semaine. Lundi 4 juillet après-midi, ces 3 classes ainsi que les 2 classes de CP de l'école Gaillardet présenteront à tour de rôle les chansons apprises sous forme de chorale aux autres classes dans la cour de l'école.

6) Coopérative

Le montant de la coopérative ne peut pas être communiqué. L'Ecole a effectué des photos de classe qui ont permis d'élever son montant. Cependant, les bénéficiaires ne sont pas encore connus.

Pour rappel, le montant de la coopérative pour l'année 2021 / 2022 sera communiqué au premier Conseil d'Ecole 2022 / 2023.

7) Exercice sécurité

Le troisième exercice d'évacuation s'est déroulé jeudi 2 juin à 16h00. Il a été programmé mais ni les enseignants ni les élèves n'en connaissaient la date et l'heure. Il avait vocation à tester les réflexes des adultes et des enfants en situation inopinée avec des obstacles. Le Responsable des Services Techniques (partie Bâtiment), Monsieur Laurent Bonutto et le Chef de la Police Municipale étaient présents. Une sortie de secours a été volontairement obstruée pour tester les réflexes des classes.

Toute l'école a bien évacué en 2 minutes 14.

B. PARTIE MAIRIE

1) Travaux à réaliser, en cours ou à programmer

Des travaux d'entretien ont été effectués régulièrement.

Travaux effectués : changement de l'alarme intrusion de l'école.

Travaux à venir :

- Changement des garde-corps sur le toit de l'école : la mise aux normes devrait démarrer sous quelques jours.
- Changement des portes : la porte extérieure de la bibliothèque et des toilettes des PS devrait finalement avoir lieu durant les vacances de la Toussaint suite à un retard de livraison de matériel.

2) ATSEM : remplacements en 2021 / 2022

Les parents se questionnent sur de nombreux manques d'ATSEM et sur les changements fréquents de personnes dans certaines classes.

La Municipalité indique des difficultés importantes de recrutement concernant le personnel communal et d'animation. Elle précise que toute absence d'ATSEM a un délai immuable de 5 jours sans remplacement.

L'Ecole précise que les conséquences du non-remplacement d'ATSEM, dans une petite école de 4 classes, durant une semaine la met grandement en difficulté. La Municipalité explique que ce délai sert à recruter du personnel et qu'il n'est pas envisagé de le modifier.

3) Effectifs des élèves des nouveaux logements attribués à l'école maternelle Les Hauts de Saint Nicolas

Les parents souhaitent savoir si la Municipalité a plus de visibilité sur le nombre d'enfants qui vont arriver dans les nouveaux logements qui sont attribués au secteur de l'école Les Hauts de Saint Nicolas.

La Municipalité explique qu'elle n'a à ce jour aucune visibilité sur les effectifs d'élèves dans ces logements car :

- une partie sont des logements sociaux qui seront attribués une quinzaine de jours avant la livraison (environ mi-septembre)
- une autre partie sont des logements en accession achetés par des investisseurs qui ne seront pas les résidents

4) Centre de loisirs : lieu d'accueil et équipement le mercredi, durant les vacances scolaires à la prochaine rentrée

Les parents souhaitent savoir si le Centre de Loisirs accueillera les enfants dans l'enceinte de l'école maternelle le mercredi et durant les vacances en 2022/2023. Ils aimeraient savoir également si les enfants accèdent aux mêmes équipements de loisirs à l'école et aux Petits Loups.

La Mairie explique que le lieu d'accueil dépendra du nombre d'enfants inscrits, à la rentrée, au Centre de loisirs.

En 2021/2022, lorsque les enfants sont accueillis dans l'enceinte de l'école maternelle le mercredi, ils ont accès au dortoir et à la bibliothèque mais pas aux classes. Un budget a été donné au Centre de loisirs pour les activités et l'équipement est équivalent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Au Plessis-Bouchard, le 28 juin 2022.

La secrétaire de séance
Mme Amélia Demeyer

La directrice
Présidente du Conseil d'école
Mme Amélia Demeyer